

## Communiqué de presse

---

### **Fleury-Mérogis : Pour le Maire, François Hollande « doit rétablir les droits constitutionnels dans les prisons »**

*Depuis 3 jours, la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis fait l'objet de toutes les attentions suite à la diffusion par BFM d'une lettre de la Directrice de l'établissement, alertant sur la situation particulièrement critique des personnels et des détenus face à la surpopulation carcérale.*

*Informé de cette situation, David Derrouet, le maire de Fleury-Mérogis a immédiatement saisi le Garde des Sceaux et le Premier Ministre pour les alerter à nouveau des conditions de travail du personnel de l'administration pénitentiaire, des conditions de détention et de la gestion des détenus radicalisés ou en voie de radicalisation.*

Entre le 20 juin, date du courrier d'alerte de la directrice de la maison d'arrêt et le 4 juillet, c'est près d'une centaine de détenus supplémentaires qui est arrivée à la maison d'Arrêt.

Près de 4600 détenus pour un peu plus de 2800 places, quasiment 150 détenus radicalisés, le maire de Fleury-Mérogis est scandalisé par l'absence de réponses des autorités saisies alors que le taux de sur occupation carcérale est près de 195%.

**« Alors même que nous savons que les appels téléphoniques entrants sont devenus quotidiens depuis la suppression des fouilles à corps, il est atterrant que le Ministre ne réagisse pas »**, déclare David Derrouet. Les fouilles à corps étaient en effet la seule possibilité pour réduire largement les entrées de téléphones portables et autres objets illicites au sein des établissements pénitentiaires.

**« Le manque de moyens flagrant auquel est confrontée l'administration pénitentiaire empêche l'identification des détenus radicalisés ou en voie de radicalisation. La menace au sein des établissements et donc au sein du pays est donc bien là et le gouvernement n'a pas pris à sa juste mesure les dispositions pour l'éviter »**, estime le maire de Fleury.

Les détenus radicalisés de Fleury-Mérogis, comme des autres établissements, doivent être affectés dans des locaux sécurisés ou aucune communication entre eux ne doit être possible.

S'agissant de la surpopulation carcérale, la magistrature y a sa part de responsabilité. En effet le parquet de Créteil envoie des détenus sur Fleury-Mérogis dans la mesure où la maison d'arrêt de Fresnes est elle-même à 200% de sur-occupation.

L'urgence est à la création d'une cellule de crise à l'échelle nationale afin de rénover en urgence des cellules dans des ailes désaffectées de certains établissements.

Le déblocage de fonds dès le mois de juillet permettrait dès le mois de décembre de cette année de faire diminuer les écrous des établissements pénitentiaires les plus saturés.

Enfin, David Derrouet estime que le droit constitutionnel des personnels à la sécurité n'est pas assuré. Dès lors, le Président de la République, en sa qualité de garant de la Constitution, a pour responsabilité de faire respecter ce droit.